

3 FÉVRIER

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg tenue le lundi 3 février 2014 à 19 h 30 à la salle du Conseil, 3, 8^e Rang, Saint-Jean-de-Cherbourg.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Bergeron, maire
Madame Carolle St-Pierre, conseillère
Monsieur Maurice Gagnon, conseiller
Monsieur Michel Carrier, conseiller
Madame Louissette Blais, conseillère
Monsieur Reynold Henley, conseiller

Est absent :

Monsieur Donald Harrisson, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente madame Jacinthe Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire, Jocelyn Bergeron.

2014-02-015 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a fait lecture du projet d'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-016 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur MAURICE GAGNON

et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-017 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 JANVIER 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur MICHEL CARRIER

et résolu à l'unanimité :

3 FÉVRIER

QUE le Conseil de la municipalité approuve la liste informatique des chèques émis pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2014 au montant de 36 578.50 \$ comme suit :

- ⇒ Comptes fournisseurs : 33 900.08 \$ numérotés consécutivement de 1171 à 1190 inclusivement ;
- ⇒ Salaires : 2 678.42 \$ numérotés consécutivement de 11323 à 11340 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur REYNOLD HENLEY

et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité approuve la liste informatique des comptes à payer au montant de 12 457.82 \$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-019 RAPPEL DE PAIEMENT AUX PERSONNES AYANT DES SOMMES DUES À LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre, aux personnes ayant des sommes dues à la municipalité pour les années antérieures à 2013, un avis recommandant de payer entièrement leur compte de taxes avant le 3 mars 2014 afin que leur propriété ne se retrouve dans le dossier de «vente pour taxes» le 3 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Madame Louise Blais, conseillère, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du Conseil, d'un projet de règlement fixant le taux des taxes et des services municipaux pour l'exercice financier 2014.

PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX »

Le projet de règlement « Code d'éthique et de déontologie révisé » applicable aux élus municipaux est présenté par le conseiller monsieur Maurice Gagnon.

Monsieur Maurice Gagnon, conseiller, donne avis de motion à l'effet que, lors de la séance du Conseil du 3 mars 2014, un projet de règlement établissant un Code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus municipaux sera adopté pour remplacer le Code antérieur. Le conseiller demande dispense de lecture du règlement.

DÉPÔT DES RAPPORTS DES CANDIDATS SUITE AUX ÉLECTIONS DU 3 NOVEMBRE 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les 11 rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé, aux candidats lors de l'élection du 3 novembre 2013, un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus.

3 FÉVRIER

2014-02-020 RÉSOLUTION - AUGMENTATION SALARIALE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une augmentation salariale de 2.37 \$ l'heure, rétroactive au 1^{er} février 2014, à l'employé municipal monsieur Steeve Richard et une augmentation salariale de 4.80 \$ l'heure, rétroactive au 1^{er} janvier 2014, à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**2014-02-021 CROIX-ROUGE CANADIENNE QUÉBEC - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AUX SINISTRÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur MAURICE GAGNON

et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg renouvelle l'entente avec la Croix-Rouge pour les Services aux sinistrés ;

QU'elle s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit : 2013-2014 : **150 \$** - 2014-2015 : **150 \$** - 2015-2016 : **150 \$** ;

QU'elle autorise le maire, monsieur Jocelyn Bergeron et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Jacinthe Imbeault, à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**2014-02-022 CONTRAT POUR LA CUEILLET ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur MAURICE GAGNON

et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de services de Groupe Bouffard, division Bouffard Sanitaire inc., pour la cueillette et le transport des matières résiduelles, des objets volumineux ainsi que pour le traitement des matières recyclables, année 2014, au montant de 11 828.27 \$, taxes applicables en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**2014-02-023 MANDAT POUR PLANS ET DEVIS - BÂTIMENT MUNICIPAL MULTIFONCTIONNEL - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels relative à la préparation des plans et devis dans le cadre du projet « Bâtiment municipal multifonctionnel » déposée par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, datée du 3 février 2014 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à la majorité des membres du Conseil municipal soit :

pour : madame Carolle St-Pierre, monsieur Maurice Gagnon et monsieur Reynold Henley,

contre : madame Louise Blais et monsieur Michel Carrier ;

QUE la Municipalité accepte la proposition de services professionnels présentée par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, au montant de 11 500.00 \$, taxes applicables en sus, pour la préparation des plans et devis de structure et de la mécanique du bâtiment ainsi que pour la préparation des documents d'appel d'offres concernant la construction du « Bâtiment municipal multifonctionnel ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 FÉVRIER

2014-02-024 MANDAT POUR PLANS ET DEVIS - BÂTIMENT MUNICIPAL MULTIFONCTIONNEL - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM)

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels en architecture relative à la préparation des plans et devis pour la construction du « Bâtiment municipal multifonctionnel » déposée par l'architecte monsieur Marcel Banville ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à la majorité des membres du Conseil municipal soit :
pour : madame Carolle St-Pierre, monsieur Maurice Gagnon et monsieur Reynold Henley,
contre : madame Louisette Blais et monsieur Michel Carrier ;

QUE la Municipalité accepte la proposition de services professionnels présentée par l'architecte monsieur Marcel Banville au montant de 6 500.00 \$, taxes applicables en sus, pour la préparation des plans et devis d'exécution requis pour l'appel d'offres et la construction du « Bâtiment municipal multifonctionnel ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-025 NOMINATION SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – C.C.U.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) postes sont vacants au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité suite à l'expiration du mandat de deux membres du Conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur **Maurice Gagnon**, conseiller de la municipalité, membre du Comité consultatif d'urbanisme à un des deux postes vacants pour la durée du terme du membre remplacé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-026 NOMINATION SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – C.C.U.

CONSIDÉRANT QUE deux (2) postes sont vacants au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité suite à l'expiration du mandat de deux membres du Conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame LOUISETTE BLAIS

et résolu à l'unanimité :

DE nommer madame **Carolle St-Pierre**, conseillère de la municipalité, membre du Comité consultatif d'urbanisme à un des deux postes vacants pour la durée du terme du membre remplacé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-027 DEMANDE D'UN LOCAL PAR L'ÉQUIPE VERTIGO AVENTURE

CONSIDÉRANT QUE l'Équipe Vertigo a besoin d'un local pour accueillir sa clientèle, faire signer certains documents, se changer de vêtements avant de poursuivre leur expédition sur le Mont-Blanc ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame LOUISETTE BLAIS

et résolu à l'unanimité :

3 FÉVRIER

D'autoriser l'Équipe Vertigo à utiliser gratuitement le Centre récréotouristique les mardi et mercredi sur les heures d'ouverture du Centre et pour toutes autres journées utilisées, payer 50 \$ de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-028 NOMINATION SUR LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT la démission de la conseillère madame Louise Blais au poste « élus » du Comité de développement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

DE nommer le conseiller monsieur Reynold Henley au poste « élu » et représentant du Conseil municipal auprès du Comité de développement et ce, jusqu'au mois de juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-029 RENCONTRE SUR LE PROJET COMMUNAUTAIRE ÉOLIEN BAS-LAURENTIEN

IL EST PROPOSÉ PAR : madame LOUISETTE BLAIS

et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les frais de déplacement pour assister à une rencontre à Matane le 6 février prochain sur le projet communautaire éolien Bas-Laurentien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-030 RÉPARATION DE LA SOUFFLEUSE APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la soumission émise par les Équipements Lapointe en date du 3 février 2014 pour la réparation de la souffeuse ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les Équipements Lapointe à faire la réparation de la souffeuse appartenant à la municipalité selon la soumission produite au montant de 431.86\$, taxes incluses ;

DE payer les frais de déplacement pour le transport de la souffeuse chez le réparateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-02-031 AUTORISATION DE PEINTURER LA CUISINETTE AU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement paiera la peinture et le matériel nécessaire pour peindre la cuisinette ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame LOUISETTE BLAIS

et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les membres du Comité de développement à peindre la cuisinette au Centre récréotouristique.

2014-02-032 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame CAROLLE ST-PIERRE

3 FÉVRIER

et résolu à l'unanimité :

DE lever la présente séance à 22 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JOCELYN BERGERON
Maire

JACINTHE IMBEAULT
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jocelyn Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Jocelyn Bergeron, maire